

IMMIGRATION

parlons-en !

Loi Hortefeux

avec

NATHALIE FERRÉ

Présidente du GISTI
(Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés)

EMMANUEL TERRAY

Anthropologue, directeur d'études à l'Ecole
des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Grand débat public à Sèvres

**Le mardi 20 novembre 2007
à 20h30**

**Salle JUPITER
Maison des Associations
64 B, rue des Binelles, 92310 Sèvres**

Avec la contribution de l'ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), Collectif citoyen du 29 Mai, CSP 92 (Collectifs des Sans-Papiers), CSCSP 92 (Comité de Soutien aux Collectifs des Sans-Papiers), Couleurs du Monde,

FNDIRP (Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes), Mouvement de la Paix, RESF 92 (Réseau Éducation Sans Frontières), Secours Catholique, Secours Populaire, Sèvres Débats. Les sections locales de : JCR, LCR, Les Verts, PC, PS.

IMMIGRATION

parlons-en !

En octobre, une dizaine d'associations, partis politiques, élus, citoyens de toutes origines de Sèvres et des villes environnantes, ont répondu à l'appel de Georges Meisner concernant la politique d'immigration, xénophobe et raciste, du gouvernement.

La réunion a donné lieu à des échanges riches en informations sur la réalité vécue actuellement par des milliers de travailleurs immigrés, avec et sans papiers, et leurs familles. Plusieurs associations ont témoigné et exprimé leur consternation face aux discriminations, aux suicides, aux rafles, aux délations, aux expulsions..., bref face à la **violence d'État** constituée par cette politique, récemment confirmée et durcie par la **loi Hortefeux** (du nom du ministre «de l'Immigration et de l'Identité Nationale»).

Nous ne pouvons pas nous taire ni accepter cette politique qui provoque autant de drames humains. Nous refusons qu'au nom d'une prétendue «identité nationale» soient bafoués des droits fondamentaux de la personne humaine.

Nous pensons qu'il faut en discuter démocratiquement dans nos quartiers. Aussi nous vous proposons un grand débat public pour que la question de l'immigration sorte de l'utilisation démagogique et de la stigmatisation permanente des immigrés.

Ce premier débat aura pour but d'informer et de discuter des aspects les plus inacceptables de la loi Hortefeux (test ADN pour les immigrants, fichage ethnique, restrictions au droit d'asile et au regroupement familial, etc.). Nos invités, Emmanuel Terray et Nathalie Ferré nous les présenteront, ainsi que des propositions alternatives.

Et pour nourrir le débat, posons-nous quelques questions

- > Que savons-nous de l'histoire de l'immigration, alors qu'un Français sur trois a des ascendants étrangers ?
- > Que savons-nous de ce qui pousse des femmes, des hommes et des enfants vers l'exil, au moment où des réfugiés «écologiques» viennent grossir les rangs de ceux qui fuient la guerre ou la misère ?
- > Que connaissons-nous des souffrances de ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'aller vers les pays riches, y compris au risque de leur vie ?
- > Que savons-nous, à l'heure de la mondialisation, de l'impact des mouvements migratoires sur les économies ?
- > En quoi consisterait une véritable politique de solidarité entre le Nord et le Sud ?
- > Que savons-nous des effets concrets des réglementations adoptées en France et en Europe sur le chômage, l'insécurité et la délinquance ?
- > Que signifie l'association «immigration», «identité nationale» et «co-développement» au sein d'un même ministère ? N'avons-nous rien appris de notre histoire ?
- > Que connaissons-nous du quotidien des victimes du racisme, de la xénophobie et de toutes formes de discriminations ?
- > Est-il admissible de parler de quotas s'agissant d'êtres humains ?
- > ...

LOI HORTEFEUX : Refusons l'inacceptable !

La Loi Hortefeux revendique la volonté de réduire l'immigration familiale «subie», au profit d'une immigration professionnelle «choisie»; elle réduit l'immigré à son utilité économique, privant ainsi le pays d'origine de ses «forces vives».

► La loi Hortefeux impose de nouvelles conditions au conjoint et aux enfants de plus de 16 ans candidats au regroupement familial. Et il faudra, avant d'arriver en France, connaître la langue française et «les valeurs de la République». Cela allongera la durée de la procédure du regroupement familial (qui atteint souvent 2 ans). Il faudra 18 mois de présence avec titre de séjour (au lieu de 12 mois). C'est la remise en cause du droit

de mener une vie familiale normale pour les couples dont l'un des conjoints est étranger.

► Cette loi impose au candidat au regroupement familial de justifier d'un logement et de ressources supérieures au SMIC selon la taille de la famille...

► La loi obligera désormais un(e) conjoint(e) de Français(e) à retourner dans son pays d'origine pour obtenir un visa long séjour (dit «d'établissement») s'il (elle) ne l'avait pas eu à son arrivée en France.

► Le député Mariani a fait voter un amendement qui permettra de demander à la mère étrangère de pratiquer un test ADN en cas de doute sérieux sur l'authenti-

cité d'un acte d'Etat-civil. Cela condamne d'emblée la famille adoptive, et renvoie à une conception de l'«Identité Nationale» réduite aux liens du sang. C'est immoral, discriminatoire et contraire aux droits fondamentaux de l'individu.

► Cette loi, en faisant passer l'OFPRO (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) de la tutelle du ministère des affaires étrangères à celle de l'«Immigration et de l'Identité Nationale», réduira encore plus le droit d'asile.

La cible du gouvernement, c'est l'immigration «indésirable» venant des pays pauvres. La loi Hortefeux, avec ou sans tests ADN, encourage la xénophobie et le racisme.